

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PANEL DES EXPERTS DE LA SOCIETE CIVILE

N°04, avenue Lokele, Commune de la Gombe-Kinshasa +243817777133, dmushagalusa@gmail.com

**DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE SUR
L'EXPLOITATION ET LE COMMERCE ILLICITE DES MINERAIS À
L'EST DE LA RDC**

Nous, organisations et acteurs de la société civile, réunis au Centre Culturel Boboto dans la Salle Père André Cnocart en date du 14 mai 2024 pour échanger sur la situation sécuritaire qui prévaut à l'Est de la RDC ayant comme incidence négative sur l'exploitation et le commerce illicite des minerais, déclarons ce qui suit :

- (1) Depuis plus de deux décennies, l'Est de la RDC est le théâtre des guerres à répétition, lesquelles sans aucun doute, sont motivées par l'accès aux minerais dans cette partie du territoire national ayant de répercussions graves sur les violations massives de droits de l'homme (viols, tueries, massacres, etc.) et du droit international humanitaire ; nuc
- (2) En dépit de l'existence des mécanismes internationaux et régionaux règlementant la traçabilité et la certification des minéraux dans le but d'éliminer le soutien aux forces armées qui alimentent ou prolongent les conflits, et qui, par ailleurs, commettent de graves violations des droits de la personne ;
- (3) Il convient malheureusement de signaler que tous ces mécanismes souffrent du non-respect de leur applicabilité sur terrain par certaines parties prenantes, tel est le cas qui se vit dans le territoire de Masisi plus particulièrement à Rubaya où en dépit du retrait du permis d'exploitation 4731 par l'arrêté ministériel N° 00222/CAB/MINES/01/2023 du 14 juin 2023, une exploitation minière artisanale illicite continue à s'y réaliser, en violation des normes reconnues mondialement ; ng
- (4) Cette situation s'est plus aggravée, lorsque le Gouvernement de la RDC à travers la Ministre des mines a pris la ferme décision de retirer le permis d'exploitation sur les périmètres du site de Rubaya afin de remettre de l'ordre sur ce site minier, du reste que nous saluons et c'est cela qui avait occasionné les attaques répétées du Rwanda sur ces sites pour occuper les mines ; \$
- (5) Étant donné que ces sites échappent au contrôle du gouvernement, tout observateur averti ne peut s'empêcher de no

conclure que tous ces minerais sont amenés au Rwanda et proviennent de la fraude, de la contrebande et de l'exploitation illicite de la partie Est, qui les exporte sans respecter tous ces mécanismes ci-haut repris. Il est, dès lors clair que, non seulement, de qualifier ces minerais « **de minerais de sang** » car ne respectant pas les normes requises d'autant plus qu'ils ne sont pas tagués à la source mais plutôt à l'exportation au Rwanda, mais aussi et surtout de déplorer ce principe de deux poids deux mesures sur la traçabilité des minerais dans la sous-région des grands lacs.

Eu égard à ce qui précède, les organisations et acteurs de la société civile recommandent ce qui suit :

- a) Au Gouvernement de la RDC : de ne ménager aucun effort pour user de tous les mécanismes juridiques internationaux et régionaux en vue de recouvrer ses droits face à cette injustice criante dont notre pays souffre ;
De restaurer pleinement l'autorité de l'état sur toute l'étendue du territoire national et de rendre attractif les villes de l'Est en matière de négoce des minerais (3T) ;
- b) **Aux partenaires** : d'exiger aux états membres de la CIRGL de respecter leurs engagements face aux mécanismes internationaux et régionaux auxquels ils ont souscrits, le cas échéant, appliquer le régime des sanctions aux récalcitrants ;
- c) **Aux consommateurs finaux des produits miniers** : d'éviter l'hypocrisie dans l'achat, l'approvisionnement et la consommation des minerais dits minerais de sang ;
- d) **Aux organisations de la société civile** : d'user tous les mécanismes pour dénoncer toutes les injustices observées et les violations massives des droits de l'homme enregistrées face à l'exploitation et le commerce illicite des minerais.

Fait à Kinshasa, le 14 mai 2024

Les participants

N°	Organisations	Noms et Postnoms	Coordonnées	Signatures
01	Panel des Experts	Diedonne MUSTAGWA	0817777133	
02	Ocise-RDC	Pablo MUKE	0997767450	
03	AP (Amis de la Paix et de la Justice)	MARATANO Jiel	0819777777	
04	SoFEDI	Viviane SEBAHIRE	0992542754	
05	Human Rights/RDC	Me William Wenga	0998906689	

Déclaration des organisations de la société civile sur l'exploitation et le commerce illicite des minerais à l'est de la RDC

TOE

N°	Organisations	Noms et Postnoms	Coordonnées	Signatures
06	ALERTE-RDC	JEFF PAMRI	0821120001	
07	DYNAMIQUE	EFORI Eloris	0825373075	
08	Paral.	Chab YAV	078070302	
09	KADU	ALEX-WELO	0893679400	
10	J.L.K.	JUNGO - CHRIS	0846959957	
11	MCDC	ANZULUNI DUNIA	0822574429	
12	A.J.DP	JULIO - AGANZE	0991091788	
13	FJNN	JEAN MARIE NYARUGI	0815081434	
14	ADEFE	SHUKURU MUKI	0810663065	
15	SIFEAI	KENTUBA BAKUBA	0808308188	
16		MENGI NICLETTE	0852909655	
17		NTOTELE BOKOTO	0896849882	
18	AJEDIK ABL	KIKONGO MUKANGI KOTY	0815818030	
19	MCDC	ANGE JOYE MAS.	0822415844	
20	ACP	Bienvenu NOKELI	0815391886	
21	-	Sylvain - MOZINGO	0815204987	
22		THERESE - ANIYO	0807606755	
23		JEMA - FRANCOIS	0813675587	
24		NALACHE - SHUNAA	0814403022	
25	SOCSICO	BASHIYA MALANDA	0824606233	
26	Apas	NANOUCHE NGALULA	0972067886	
27	SFCR	Melolo Marwan	0998587700	
28	SIFEDI	MUYIMA-EST	0992210251	
29	SIFEDI	DELGA DABWE	0822153972	
30	SIFEDI	MASAKU RUVI	0853934821	
31		MUSABA BOTER	-	

32	FEMME-SECOURISTE	JOSEPHINE-K.	0826068857	
33	A.B.M	ALI-SEFU	0829552902	
34	SIFIDI	DEBORAH KENGE	0826870700	
35	71	NDKELE NICE	0821818656	
36		XISUKA RACHEL		
37	A.B.M	PITANDU -RATANDU	0828770000	
36	BESL	Rodrigue CHURABA	082105011	
37				